CAPL du 8 novembre 2018 Liste d'aptitude de C en B

- Approbation du PV de la CAPL du 7 novembre 2017

En Saône et Loire, seulement 3 agents peuvent prétendre à passer au grade supérieur sur liste d'aptitude et 1 seul en catégorie A. La direction privilégie pour les plus « jeunes » le passage du concours.

- Liste d'aptitude de C en B

Pour pouvoir prétendre passer au grade de contrôleur sur liste d'aptitude, il convient d'être AAP1 et d'avoir 9 ans de service public.
20 candidatures ont été déposées en Saône et Loire
(7 Filière Fiscale, 9 Gestion Publique et 4 autres)
La direction a organisé une réunion afin de rencontrer les postulants et de connaître les motivations.
Les comptes rendus sur la notation « agent » sont étudiés sur les 5 dernières années.
Le tableau synoptique et l'avis du supérieur hiérarchique sont certes importants pour évaluer l'agent. mais la mobilité fonctionnelle et géographique permet de mieux se rendre compte de l'adaptabilité de l'agent à un poste au grade supérieur. Le fait d'avoir tenté de passer des concours , d'avoir réussi l'écrit est un gage également de valeur.
Il a été remarqué que les appréciations pour certains étaient trop courtes pour que la direction évalue l'agent.
Les 3 agents sélectionnés ont une aptitude « confirmée » sont donc notés excellents.
1 agent (la quatrième en lice) est noté B et les 16 autres sont à revoir.

Mme CHIODO Elise
Mme GOYOT Agnès
Mme HARDOUIN Claudy
sont donc proposées pas la Direction pour passer au grade de contrôleur des finances publiques.

Mme DUPLOYER Catherine conserve ses chances pour 2020.